

Vigilance orange canicule à partir de mardi 7 juillet à 12 h



Vigilance orange canicule à partir de mardi 7 juillet à 12 h

Le département du Gers est placé en vigilance orange canicule à compter du mardi 7 juillet à midi.

La vigilance concerne tout le département.

Cette épisode de canicule nécessitera une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

Évolution prévue

Les températures annoncées sont les suivantes :

- mardi 7/07 : maximales 37/38° - minimales 20/22°
- mercredi 8/07 : maximales 36/37° - minimales 21/23°
- jeudi 9/07 : maximales 36/37° - minimales 22/24°

La tendance est à la baisse à partir de vendredi mais la baisse sera lente et les températures minimales resteront élevées.

Pendant une canicule ou une période de fortes chaleurs, il est nécessaire de :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Toutes les recommandations sont disponibles sur le site du ministère de la Santé.

Pour rester informé, consultez régulièrement [météo France](#).